

Liberté Égalité Fraternité

Bourg-en-Bresse, le 8 avril 2020

COVID-19 – Eléments d'informations quotidiens à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Situation sanitaire générale :

Le mardi 7 avril, 2 959 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 755 en réanimation/soins intensifs.

- 91 établissements de santé de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement.
- ✓ 2 959 (-71/hier) patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés dans la région ce jour.
- ✓ dont 755 patients soit 26 % (-28/la veille) sont en réanimation ou en soins intensifs.
- ✔ Un cumul de 600 décès hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté au 7 avril dans la région (+45 décès/la veille).
- ✓ 2 125 patients atteints de Covid-19 sont retournés à leur domicile (+259 /la veille).

Pour l'Ain:

119 personnes sont hospitalisées. 27 personnes sont décédées en établissement hospitalier. 97 ont pu retourner à domicile.

Sur la situation des EHPAD, Santé Publique France continue de procéder à une harmonisation des données remontées. Les données seront à nouveau accessibles et mises à jour prochainement par Santé Publique France en lien avec l'agence régionale de santé (ARS).

Plateforme STOPCOVID19:

La plateforme https://stopcovid19.fr/ est mise en place avec le soutien du Ministère de l'Economie. Elle permet aux professionnels en première ligne (santé, agroalimentaire, grande distribution, transports...) de rentrer en contact et de passer commande directement auprès des producteurs et distributeurs de produits de première nécessité tels que le gel, les masques, les blouses et autres produits. La plateforme permet de fluidifier l'approvisionnement et de présenter de façon transparente les informations sur le prix et le produit.

Nettoyage spécifique ou désinfection de l'espace public :

Tout en notant son impact psychologique sur la population, le haut conseil de la santé publique recommande de ne pas mettre en œuvre une politique de nettoyage spécifique ou de désinfection de la voirie, du fait de l'absence d'argument scientifique de l'efficacité d'une telle mesure sur la prévention de la transmission du virus.

Il préconise également de continuer d'assurer le nettoyage habituel des voiries et d'assurer le nettoyage et la désinfection à une fréquence plus régulière du mobilier urbain, avec les équipements de protection habituels des professionnels. Enfin, il recommande de ne surtout pas employer d'appareils pouvant souffler des poussières des sols de type souffleurs de feuilles.

Vous trouverez l'intégralité de l'avis sur le lien : https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=791

Relais d'appels aux dons :

Des besoins en protections individuelles (sur-blouses, charlottes, sur-chaussures) remontent de la part des établissements de santé. Si des entreprises de votre commune sont en capacité de continuer à répondre à ces besoins, ils peuvent utilement déposer leurs dons auprès des établissements de santé les plus proches, et notamment le centre hospitalier de Fleyriat qui sera en capacité de les redistribuer.

Activité partielle :

Comme vous le savez, l'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi, éviter le chômage partiel afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsqu'une entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles.

La plateforme https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/ permet aux entreprises d'effectuer leurs télédéclarations.

Attestations numériques de déplacement :

Certaines communes n'ont pas reçu les pièces-jointes mentionnées dans notre point d'information de ce week-end sur les nouvelles attestations numériques. Nous vous adressons une nouvelle fois ces documents.

Site internet : www.ain.gouv.fr